



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2005
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Quatrième session

New York, 16-27 mars 2005

Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

Priorités et thèmes actuels

Domaines d'activité et priorités et thèmes actuels

Note du Secrétariat

Résumé

On trouvera dans la présente note un aperçu général des faits survenus dans les domaines d'activité de l'Instance permanente sur les questions autochtones depuis sa troisième session, fondé sur les contributions des organismes des Nations Unies, et des activités menées par les membres et le secrétariat de l'Instance. Les suggestions à soumettre pour examen à l'Instance figurent dans la conclusion.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** E/C.19/2005/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Aperçu général des contributions des organismes des Nations Unies	4–8	4
A. Décisions du Conseil économique et social	4	4
B. Contributions des organismes	5–7	4
C. Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones	8	5
III. Thème spécial de la quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones : « Objectifs du Millénaire pour le développement et peuples autochtones »	9–27	5
A. Aperçu général	9–16	5
B. Examens préliminaires des rapports des pays sur la poursuite des objectifs du Millénaire et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté concernant les questions autochtones	17–21	7
C. Campagne Objectifs du Millénaire	22–25	8
D. Équipe spéciale chargée des questions autochtones du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies	26–27	9
IV. Activités des membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones ..	28–50	9
A. Développement économique et social	29–34	10
B. Culture, y compris les avoires traditionnels	35–40	10
C. Éducation	41	11
D. Environnement	42–45	11
E. Droits de l'homme	46–48	12
F. Sensibilisation aux questions autochtones afin de promouvoir l'intégration et la prise en compte de ces questions	49–50	12
V. Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'Instance permanente sur les questions autochtones	51–55	13
VI. Deuxième Décennie internationale des populations autochtones	56–58	14
VII. Activités du secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones ..	59–80	15
A. Mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente	59–69	15
B. Autres activités menées par le Secrétariat de l'ONU pour aider à remplir le mandat de l'Instance permanente sur les questions autochtones	70–76	17
C. Renforcement de l'action de l'Instance permanente sur les questions autochtones au sein du système des Nations Unies	77–78	19
VIII. Conclusions	79–80	20

I. Introduction

1. Depuis la fin de la troisième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, différentes activités intéressant les peuples autochtones ont été menées par des organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, des gouvernements, des organisations de peuples autochtones, d'autres organisations non gouvernementales et acteurs de la société civile, ainsi que les membres et le secrétariat de l'Instance. En octobre 2004, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a invité les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales à envoyer des contributions écrites concernant le suivi de la troisième session et la préparation de la quatrième session de l'Instance. Les organismes des Nations Unies en particulier ont été encouragés à établir leurs communications en suivant le plan suivant : a) suite donnée aux recommandations adressées exclusivement à un organisme/fonds/programme/département au titre d'un ou de plusieurs points du mandat de l'Instance; b) suite donnée aux recommandations adressées à un ou à plusieurs organismes des Nations Unies ou au système des Nations Unies dans son ensemble au titre d'un ou de plusieurs points du mandat de l'Instance ; c) autres informations importantes relatives aux politiques, aux programmes, aux allocations budgétaires ou aux activités se rapportant aux questions autochtones au sein de l'organisme/fonds/programme/département; d) informations et suggestions relatives au thème spécial de la quatrième session : « Objectifs du Millénaire pour le développement et peuples autochtones »; e) nom et coordonnées du fonctionnaire de l'organisme/fonds/programme/département chargé de la liaison en ce qui concerne les questions autochtones; f) liste des conférences et autres réunions consacrées aux questions autochtones qui seront organisées par l'organisme en 2005-2006.

2. Au 7 mars 2005, des contributions écrites avaient été reçues des entités suivantes : divisions du Département des affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale du commerce (OMC), secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Banque interaméricaine de développement (BID), ainsi que les gouvernements canadien, finlandais et mexicain et une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur et Elizabeth Seton Federation). Au 10 mars 2005, 15 organismes intergouvernementaux avaient communiqué des informations, dont deux pour la première fois, à savoir le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces contributions ont été publiées sous les cotes E/C.19/2005/4 et additifs, E/C.19/2005/5 et additifs et E/C.19/2005/6. Un document technique sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les peuples autochtones et un rapport d'expert sur l'éducation des enfants autochtones et les langues autochtones, soumis

par les membres de l'Instance ont été publiés sous les cotes E/C.19/2005/2 et E/C.19/2005/7.

3. On trouvera dans la présente note un aperçu général des contributions des organismes des Nations Unies et des principales activités menées par les membres et le secrétariat de l'Instance dans le cadre du mandat de celle-ci. Les conclusions et les recommandations figurent en caractères gras.

II. Aperçu général des contributions des organismes des Nations Unies

A. Décisions du Conseil économique et social

4. À sa session ordinaire de 2004, le Conseil économique et social a pris note du rapport de la troisième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones et s'est prononcé par consensus sur les projets de décision qu'elle a présentés (décisions 2004/286, 2004/287, 2004/288, 2004/289, 2004/290 et 2004/291 du Conseil économique et social). On peut consulter le texte des décisions sur le site Web de l'Instance <<http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/>>.

B. Contributions des organismes

5. La plupart des contributions écrites des organismes des Nations Unies ont été présentées conformément au plan proposé par le secrétariat de l'Instance, mentionné plus haut, **faisant ainsi ressortir clairement les mesures prises à la suite des recommandations formulées par l'Instance. Bien qu'il reste beaucoup à faire, on constate, dans l'ensemble, une amélioration de la communication et des échanges d'informations ainsi qu'une participation plus active des organismes des Nations Unies aux activités de l'Instance permanente.**

6. Depuis la fin de la troisième session à ce jour, l'Instance a été invitée à participer à des réunions ayant trait à ses domaines d'activité par les organismes des Nations Unies suivants : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (une invitation), PNUD (deux invitations), OIT (une invitation), FAO (une invitation), FIDA (une invitation), UNESCO (trois invitations), OMPI (deux invitations), secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (deux invitations), Banque mondiale (une invitation). **Ces invitations, émanant de divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, prouvent que la recommandation de l'Instance, que le Conseil économique et social a fait sienne dans sa décision 2004/291 de juillet 2004, selon laquelle la représentation, tout au long de l'année, de l'Instance aux diverses réunions en rapport avec son mandat constitue une des méthodes de travail de l'Instance et tous ses organes subsidiaires devraient faire bon accueil à l'Instance et à ses membres, en continuant d'adresser à ces derniers des invitations à assister à toutes les réunions, conférences et séminaires pertinents, continue d'être appliquée.**

7. Il ressort des contributions reçues que la plupart des organismes y ont intégré des éléments du thème spécial de la quatrième session : « Objectifs du Millénaire pour le développement et peuples autochtones ». **Presque tous les organismes ont**

des services chargés de la liaison pour les questions autochtones ou des programmes ayant trait aux questions autochtones, ce qui témoigne de l'efficacité des efforts de sensibilisation déployés par l'Instance. Le secrétariat de l'Instance distribuera la liste des services chargés de la liaison au cours de la quatrième session. On trouvera les informations communiquées par les organismes sur les prochaines conférences et réunions organisées sous l'égide des Nations Unies et susceptibles d'intéresser l'Instance sur le site Web de l'Instance, à l'adresse suivante : <www.un.org/esa/socdev/unpfii>.

C. Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones

8. Le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones a tenu sa session annuelle en septembre 2004, à New York, sous les auspices du PNUD. Celle de 2005 se tiendra sous l'égide de l'UNICEF. Le rapport du Groupe est publié sous la cote E/C.19/2005/2.

III. Thème spécial de la quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones : « Objectifs du Millénaire pour le développement et peuples autochtones »

A. Aperçu général

9. À sa troisième session, tenue en mai 2004, l'Instance permanente sur les questions autochtones a adopté comme thème spécial de sa quatrième session le thème spécial suivant : « Objectifs du Millénaire pour le développement et peuples autochtones ». En adoptant ce thème pour sa session de 2005 et pour les années suivantes, l'Instance a également décidé qu'en 2005, les efforts porteraient en particulier sur les deux objectifs suivants : objectif 1 « Éliminer la misère et la faim » (devant être examiné dans le cadre de l'approche thématique de la lutte contre la pauvreté intitulée « Bonnes méthodes et facteurs entravant leur application »); objectif 2 « Assurer l'éducation primaire pour tous » (devant être examiné dans le cadre des approches thématiques axées sur les langues, les perspectives culturelles et les savoirs traditionnels). En application de cette décision, le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, les organismes, fonds et programmes et le secrétariat de l'Instance ont entrepris des activités préparatoires. **Ces activités et les recommandations qui pourraient être portées à l'attention de l'Instance sont récapitulées ci-après.**

10. Pour mettre les organismes des Nations Unies plus à même de prendre des mesures et faciliter ainsi la préparation de la quatrième session de l'Instance, le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones a axé sa session annuelle de septembre 2004 sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les peuples autochtones. Il a notamment souligné que les peuples autochtones et tribaux avaient le droit de tirer profit de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs et aspirations énoncés dans la Déclaration du Millénaire, au même titre que tous les autres peuples. **Le rapport**

soumis par le Groupe à l'Instance, publié sous la cote E/C.19/2005/2, contient la déclaration du Groupe sur les peuples autochtones et les objectifs du Millénaire pour le développement, une étude technique sur le même sujet et un certain nombre de recommandations. On peut le consulter sur le site Web de l'Instance à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/4session/Document_IASG_Report.doc>.

11. Le 23 septembre 2004, l'Instance a examiné le projet de plan mondial pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire établi par le Projet Objectifs du Millénaire. Dans les observations qu'elle a adressées au Projet Objectifs du Millénaire, elle a fait remarquer que, dans la plupart, voire la totalité des pays où ils vivent, les peuples autochtones étaient plus éloignés des objectifs poursuivis que les autres groupes de population, et que les femmes autochtones faisaient très souvent l'objet de traitements défavorables et discriminatoires de nature sexiste. L'élan créé par la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement risquait d'entraîner les peuples autochtones dans un processus accéléré de modernisation susceptible d'influencer profondément ou même de détruire le style de vie, la culture, les réseaux sociaux et les économies précaires de leurs communautés. L'intensification des activités d'exploitation des ressources naturelles (exploitation forestière, industries extractives), avec ses éventuelles retombées négatives sur le plan écologique et social, et les efforts accrus dans les domaines de l'éducation et de la technologie, sans la prise en compte nécessaire du contexte culturel et des besoins réels auxquels ils étaient censés répondre, risquaient de causer des préjudices tels que la perte accélérée de terres et de ressources naturelles, la perte de la langue et d'autres aspects de la culture, le déplacement forcé, la migration vers les zones urbaines et une vie dans des conditions d'extrême pauvreté. De telles circonstances pouvaient être à l'origine de conflits sociaux, d'une hausse de la violence ou d'une aggravation de l'exclusion. Si le processus de la réalisation des objectifs du Millénaire n'accordait pas le même degré d'urgence à la question de la marginalisation permanente des peuples autochtones dans les institutions de gestion des affaires publiques, ceux-ci auraient encore plus de mal à se faire entendre et à participer pleinement et utilement à la prise de décisions relatives au développement.

12. Faisant suite à ces observations, le rapport final du Projet Objectifs du Millénaire, publié en janvier 2005, mentionne les peuples autochtones et tribaux aux chapitres 7, 8, 11 et 12. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.unmillenniumproject.org/reports/fullreport.htm>>.

13. Le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire est attendu pour fin mars 2005 et indiquera les domaines dans lesquels, de l'avis du Secrétaire général, les États Membres devraient prendre des décisions audacieuses lors du sommet de septembre 2005 en vue de réaliser les objectifs de la Déclaration.

14. Une réunion-débat de haut niveau sur la prise en compte des perspectives de développement des peuples autochtones dans les objectifs du Millénaire a été organisée par le secrétariat de l'Instance, avec la coopération de la Fondation Tebtebba et le FIDA, dans le cadre du Conseil d'administration du FIDA qui s'est tenu à Rome, du 15 au 17 février 2005. Elle a regroupé des experts autochtones d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, des membres de l'Instance permanente, des fonctionnaires du FIDA et des représentants des Gouvernements finlandais et

philippin. On trouvera des informations supplémentaires ainsi que le texte des déclarations prononcées lors de la réunion-débat de haut niveau sur le site Web de l'Instance permanente, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/news/MDGs/MDGs_IFAD_side%20event.htm>.

15. **À la date de la soumission du présent document, plusieurs organismes des Nations Unies font référence au thème spécial de la quatrième session dans leurs contributions écrites aux travaux de l'Instance, notamment les organismes suivants : Département des affaires économiques et sociales, PNUD, UNESCO, UNIFEM, ONU-Habitat, UNITAR, FAO, FIDA, OIT, secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, OMS, Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones et l'Atelier d'experts sur le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones.**

16. **L'examen des rapports de ces organismes a fait ressortir la nécessité de définir, de planifier et de mener à bien les étapes concrètes de la réalisation des objectifs du Millénaire dans chaque pays, tout en accordant l'attention voulue aux communautés autochtones et en prenant les mesures qui s'imposent en ce qui les concerne, avec un soutien approprié de la communauté internationale.**

B. Examens préliminaires des rapports des pays sur la poursuite des objectifs du Millénaire et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté concernant les questions autochtones

17. Après avoir procédé à un examen préliminaire de 19 rapports sur la poursuite des objectifs du Millénaire établis par les pays suivants : Algérie, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Guatemala, Guyana, Indonésie, Kenya, Maroc, Népal, Nicaragua, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Thaïlande, Ukraine et Viet Nam, le secrétariat de l'Instance a noté que 68 % des rapports passaient sous silence la situation et les préoccupations des peuples tribaux, ou ne prévoyaient aucune mesure pour y remédier. L'un des pays bénéficiaires du projet pilote du Projet Objectifs du Millénaire a indiqué qu'il n'y avait pas eu de véritable consultation avec les peuples autochtones. On peut consulter les rapports des pays sur le site Web suivant : <<http://www.undp.org/mdg/countryreports.html>>.

18. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté revêtent beaucoup d'importance pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Comme elle l'indique dans sa contribution écrite aux travaux de la quatrième session de l'Instance (E/C.17/2005/4/Add.5), l'OIT étudie les incidences spécifiques des programmes nationaux de réduction de la pauvreté pour les peuples autochtones et tribaux et le degré de participation de ces peuples auxdits programmes ainsi qu'à l'élaboration de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les premiers travaux entrepris à ce sujet ont été les suivants : un audit selon les ethnies des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans 14 pays et deux études de cas sur la consultation et la participation des peuples autochtones et tribaux aux programmes de réduction de la pauvreté au Cameroun et au Cambodge. **Ces deux initiatives, ainsi que les conclusions et les recommandations seront présentées à l'Instance permanente à sa quatrième session** (<http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/4session/Doc_ILO.doc>).

19. Les résultats de la quatrième session de l'Instance constitueront une contribution importante aux travaux de la session ordinaire du Conseil économique et social, en particulier à ceux du débat de haut niveau ayant pour thème la « Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir ». M^{me} Tauli-Corpuz, membre de l'Instance, participe à une table ronde de haut niveau sur la lutte contre la pauvreté et la faim, qui se tiendra le 16 mars 2005, dans le cadre de la préparation du débat de haut niveau du Conseil.

20. Il faut espérer que la contribution de l'Instance aura des retombées sur le processus préparatoire de la soixantième session de l'Assemblée générale – le Sommet du Millénaire, auquel des chefs d'État et de gouvernement devraient prendre part. **L'Instance voudra peut-être se pencher sur les méthodes de suivi et de contrôle de l'importance accordée aux préoccupations des communautés autochtones, la manière dont elle est exprimée dans les rapports des pays sur la réalisation des objectifs du Millénaire et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les enseignements que l'on peut en tirer.**

21. **Comme la deuxième Décennie internationale des populations autochtones coïncide avec le délai restant pour la réalisation des objectifs du Millénaire, c'est-à-dire d'ici à 2015, l'Instance voudra peut-être présenter des suggestions stratégiques à inclure dans le projet de plan d'action pour la Décennie, que le Coordonnateur de la Décennie soumettra à l'Assemblée générale à sa soixantième session.**

C. Campagne Objectifs du Millénaire

22. Le secrétariat de l'Instance et la Campagne Objectifs du Millénaire ont lancé une campagne commune dont l'objet est de susciter la participation des peuples autochtones, y compris dans des rôles dirigeants, à la Campagne des Nations Unies en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, initiative visant à encourager les citoyens du monde entier à exiger que leurs gouvernements tiennent les promesses de la Déclaration et des Objectifs du Millénaire.

23. Durant la réunion préparatoire sur les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts, tenue à Costa Rica le 7 décembre 2005, le secrétariat de l'Instance a organisé une manifestation parallèle intitulée « Peuples autochtones et objectifs du Millénaire pour le développement ». Les orateurs étaient M^{me} Patricia Garce, représentante de Social Watch-Uruguay/Campagne Objectifs du Millénaire et M. Parshuram Tamang, membre de l'Instance. Cent soixante-quatorze dirigeants autochtones venant du monde entier ont assisté à cette manifestation. Au cours du débat, des points importants ont retenu l'attention, notamment les recommandations suivantes :

- **Les peuples autochtones et tribaux devraient considérer les organisations régionales et nationales de la société civile comme un moyen de renforcer leur détermination commune à réaliser les objectifs du Millénaire et à éliminer la pauvreté;**
- **Les peuples autochtones et tribaux devraient participer à l'établissement des rapports des pays sur la réalisation des objectifs du Millénaire.**

24. Le secrétariat de l'Instance a ouvert sur son site Web une page spéciale sur les objectifs du Millénaire, intitulée « A Call for Indigenous Peoples's Participation » (appel à la participation des peuples autochtones), à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/news/MDGs/MDGs_IPO_campaign1.htm>.

25. Au cours du Festival mondial de la jeunesse, tenu dans le cadre du Forum universel des cultures, à Barcelone en août 2004, les représentants des jeunes autochtones du monde entier ont défini leurs priorités en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire. On peut lire le rapport de cette manifestation dans le rapport final du Haut Commissariat aux droits de l'homme sur les activités du système des Nations Unies au titre de la Réunion internationale des populations autochtones (E/CN.17/2005/87).

D. Équipe spéciale chargée des questions autochtones du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies

26. L'Équipe spéciale chargée des questions autochtones du Département des affaires économiques et sociales a tenu des réunions trimestrielles. Dans le cadre de l'intégration des questions autochtones dans les programmes de coopération technique du Département, l'Équipe spéciale a tenu des réunions avec la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, en novembre 2004, et avec la Division du développement durable, en décembre 2004. Les autres domaines donnant lieu à une coopération avec le Département des affaires économiques et sociales sont les suivants : savoirs traditionnels ayant trait aux forêts, lutte contre la pauvreté et contre le chômage, microcrédit et microfinancement, vieillissement et personnes âgées, égalité des sexes et promotion de la femme, questions relatives à la famille, questions relatives aux jeunes, population et démographie, mortalité, migration, personnes handicapées, règlement des conflits, statistique et gestion des affaires publiques.

27. En coopération avec le Groupe de la jeunesse de l'ONU, le secrétariat de l'Instance a parrainé la participation de M^{me} Jennifer Awingan, jeune responsable autochtone d'Asie, à la réunion consultative sur la jeunesse organisée en préparation à la soixantième session de l'Assemblée générale. Cette réunion s'est tenue au Portugal, du 31 janvier au 3 février 2005. Elle a permis de formuler un certain nombre de recommandations relatives aux jeunes autochtones. On trouvera des informations aux adresses suivantes : <<http://www.un.org/esa/socdev/unyin/library/coimbrareport.pdf>>, <<http://www.un.org/esa/socdev/unyin/library/nyreport.pdf>>.

IV. Activités des membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones

28. On trouvera ci-après un compte rendu des activités menées par les membres de l'Instance depuis sa dernière session. Elles ont été regroupées selon les domaines d'activité de l'Instance, bien que nombre d'entre elles, comme on pourra le constater, relèvent de plusieurs domaines. Le présent compte rendu n'est pas exhaustif.

A. Développement économique et social

29. M. Jacanamijoy a assisté à la dix-septième session de l'Assemblée des parlements autochtones des Amériques, tenue en juin 2004 à Quito (Équateur). Il a également participé à la sixième Assemblée générale du Forum pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes, tenu à Santiago en juin 2004.

30. M. Magga, Président de l'Instance permanente, a participé au lancement mondial du Rapport sur le développement humain 2004 : *La liberté culturelle dans le monde diversifié actuel* du PNUD, à Bruxelles, en juillet 2004. Ce document contient d'importantes observations sur les questions autochtones. On trouvera un résumé analytique sur le site Web du PNUD à l'adresse suivante : <<http://hdr.undp.org/reports/global/2004/francais>>. Dans le cadre du même événement, M. Parshuram Tamang a été invité à faire une déclaration à Katmandou.

31. M. Boychenko, M. Littlechild, M^{me} Nicolaisen et M. Tamang ont assisté à la réunion du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, tenue en septembre 2004, qui a été consacrée à la question des peuples autochtones et des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport du Groupe a été publié sous la cote E/C.19/2005/2.

32. M. Jacanamijoy a représenté l'Instance à la réunion du Conseil consultatif pour les autochtones de la Banque interaméricaine de développement, tenue à Washington en décembre 2004, sur l'amélioration de l'utilisation des ressources de la Banque, le renforcement d'un dialogue ouvert entre les gouvernements et les parties autochtones et l'amélioration de l'orientation des politiques nationales et régionales, afin qu'elles favorisent un développement propre à préserver l'identité et la protection des droits collectifs et individuels des peuples autochtones. M^{me} Pacari a assisté à la réunion de suivi tenue en janvier 2005.

33. M. Matias a assisté à une réunion organisée par les organisations régionales autochtones Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA), Consejo Indígena de Centro América (CICA) et Fondo Indígena à Quito, en octobre 2004. Des représentants de diverses institutions intergouvernementales, de fonds et de programmes de coopération, ainsi que des dirigeants autochtones des Amériques ont assisté à la réunion et des communications sur les travaux accomplis durant la première Décennie internationale des populations autochtones ont été présentées.

34. M. Magga a assisté à la session de fond du Conseil économique et social, qui s'est tenue à New York en juillet 2004, dans le cadre de l'examen du rapport de la troisième session de l'Instance, ainsi qu'à la réunion du Conseil avec les présidents des commissions techniques. Il s'est également entretenu avec les présidents des commissions techniques et le Bureau du Conseil au sujet du renforcement des méthodes de travail et de la collaboration avec le Conseil.

B. Culture, y compris les savoirs traditionnels

35. En mai 2004, M. Turpo a assisté à la réunion consultative du Directeur général de l'UNESCO et des commissions nationales pour l'UNESCO de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la préparation de projet de budget-programme

pour 2006-2007, tenue à Aruba. Il a participé à une réunion-débat sur le pluralisme, le dialogue interculturel et les peuples autochtones.

36. M. Magga a assisté à une réunion-débat de l'UNESCO au Forum universel des cultures tenu à Barcelone en septembre 2004.

37. En septembre 2004, M. Littlechild a présenté un exposé sur les savoirs traditionnels et la protection des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones au siège de l'OMPI, à Genève. Il a également participé à l'examen de la politique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore.

38. En novembre 2004, M^{me} Luxi de Coti et M. Turpo ont participé à la conférence sur les médias, le pluralisme et les cultures en péril, organisée par l'UNESCO en République dominicaine.

39. M. Magga et M^{me} Luxi de Coti ont chacun participé, en qualité d'observateurs, à l'une des deux sessions du Comité intergouvernemental d'experts sur le projet de convention sur la protection de la diversité culturelle des contenus culturels et des expressions artistiques, qui se sont tenues respectivement en novembre 2004 et en février 2005. Ils ont notamment fait valoir la nécessité de la participation des peuples autochtones au processus d'élaboration du projet de convention.

40. M^{me} Nicolaisen a assisté à la septième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, tenue en novembre 2004, lors de laquelle elle a souligné que l'Instance était disposée à apporter aux travaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et le folklore une contribution sous forme d'études techniques sur des questions telles que les modalités permettant de faire reconnaître et appliquer les lois et protocoles coutumiers et autochtones dans les systèmes nationaux, régionaux et internationaux aux fins de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles.

C. Éducation

41. M. Littlechild et M. Kouevi ont assisté à un séminaire technique sur les peuples autochtones et l'éducation, organisé conjointement par l'UNESCO et le Haut Commissariat aux droits de l'homme en octobre 2004, à Paris, et ont mis leurs connaissances spécialisées au service de la recherche thématique de M. Rodolfo Stavenhagen, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones. Le rapport du séminaire a été présenté à la Commission des droits de l'homme à sa soixantième session (E/CN.4/2005/Add.4).

D. Environnement

42. M. Tamang a participé à la vingtième session des présidents de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bonn en juin 2004.

43. M. Tamang a en outre pris part aux travaux du groupe de discussion de haut niveau de la Réunion d'experts sur les savoirs traditionnels relatifs aux forêts et l'application des engagements internationaux dans ce domaine, organisée à San José, du 6 au 10 décembre 2004, par le Forum des Nations Unies sur les forêts et l'Alliance internationale des peuples autochtones-tribaux des forêts tropicales. Il a appelé l'attention sur la manière dont les peuples autochtones contribuaient à assurer la gestion et la protection durables des forêts.

44. M. Tamang a aussi participé à la neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Milan, en décembre 2004, et aux travaux menés par le Groupe de travail sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages au titre de la Convention sur la diversité biologique, qui s'est réuni à Bangkok, en février 2005.

45. M. William Langeveldt a participé au sixième Forum mondial de la société civile et à la vingt-troisième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE), qui se sont tenus à Nairobi, en février 2005.

E. Droits de l'homme

46. M. Kouevi a participé à la vingt-deuxième session du Groupe de travail sur les populations autochtones, organisée à Genève, en juillet 2004, sur le thème « Peuples autochtones et règlement des conflits ». M. Maga, M. Littlechild, M. Turpo et M^{me} Trask ont également assisté à cette session.

47. M. Kouevi, M. Littlechild et M. Tamang ont assisté à la dixième session du Groupe de travail des Nations Unies chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones, qui s'est tenue à Genève, en septembre 2004. À cette occasion, M. Boychenko et M. Littlechild se sont entretenus avec des membres du Comité consultatif de l'OIT sur les questions autochtones et le Directeur exécutif de la Section Normes et principes et droits fondamentaux du travail, de l'OIT.

48. M. Magga et M^{me} Strogalschikova ont participé à la Conférence internationale sur les droits des peuples autochtones en Russie et dans le monde, qui s'est tenue à Petrozavodsk (Fédération de Russie), en décembre 2004.

F. Sensibilisation aux questions autochtones afin de promouvoir l'intégration et la prise en compte de ces questions

49. M^{me} Trask a participé à la discussion du groupe d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes, qui s'est tenue au Conseil économique et social, en juin 2004, à New York.

50. M. Boychenko, M. Magga et M^{me} Strogalschikova ont assisté au quatrième Congrès mondial des peuples finno-ougriens, qui s'est tenu à Tallin (Estonie), du 15 au 19 août 2004. À cette occasion, ils se sont également entretenus avec des membres de l'Association de la jeunesse autochtone.

V. Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'Instance permanente sur les questions autochtones

51. Par sa résolution A/57/191 en date du 18 décembre 2002, intitulée « Instance permanente sur les questions autochtones », l'Assemblée générale a *notamment* prié le Secrétaire général d'établir un fonds de contributions volontaires pour l'Instance.

52. En 2004, des contributions ont été reçues du Chili, du Danemark, de la Finlande, de la Fondation internationale Shinto et du PNUD. La Finlande a affecté une partie de sa contribution à la création d'un programme de bourses offert par le secrétariat de l'Instance permanente. La contribution versée par le PNUD en 2004 a été consacrée aux activités portant sur les données et le principe du consentement préalable éclairé donné librement. En 2005, le FIDA a versé une contribution supplémentaire destinée à appuyer l'action visant à promouvoir la prise en compte des points de vue des peuples autochtones dans le cadre du développement et de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement.

53. Depuis la troisième session de l'Instance permanente, le Fonds a servi à financer le déplacement de 24 missions de membres de l'Instance à des réunions présentant un intérêt pour ses travaux. Trois missions ont donné l'occasion à certains membres, agissant en tant que responsables des questions relevant de leur domaine d'activité particulier, de présenter des exposés et de contribuer à sensibiliser l'opinion et à promouvoir l'intégration et la coordination des activités se rapportant aux questions autochtones.

54. Pour faire davantage connaître les activités liées aux questions autochtones, le Fonds a été utilisé pour financer la production d'ouvrages consacrés à l'Instance permanente. Il a servi à cofinancer la production d'un livre en espagnol portant sur l'action de l'Instance permanente au sein de l'Organisation des Nations Unies, qui a été distribué aux principales organisations autochtones et aux organismes de coopération d'Amérique latine sous forme imprimée et électronique. Le Fonds a en outre financé la mise à jour et la publication d'un manuel en russe présentant des informations de base sur les caractéristiques de l'Instance, qui devrait être achevé en 2005. Ce manuel, qui s'intitule « Manuel du Groupe de travail international pour les affaires autochtones relatif à l'Instance permanente sur les questions autochtones », devrait être distribué aux organisations autochtones et aux représentants des populations autochtones de la Fédération de Russie.

55. Le Fonds a en outre financé : a) le voyage d'un expert qui a présenté un exposé lors de la troisième session de l'Instance permanente sur les langues autochtones et l'éducation; b) la production d'un film vidéo destiné à sensibiliser les responsables de l'ONU et des gouvernements chargés des questions liées aux communautés autochtones (qui devrait être achevé en 2005); c) une manifestation culturelle organisée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des populations autochtones, qui a eu lieu le 9 août 2004; d) le déplacement de participants à la réunion d'experts sur le principe du consentement préalable éclairé donné librement, qui s'est tenue en janvier 2005; et e) l'organisation en février 2005 d'une table ronde de haut niveau et d'une manifestation culturelle, dans le cadre de la session du Conseil d'administration du FIDA.

VI. Deuxième Décennie internationale des populations autochtones

56. Le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale a adopté la résolution A/59/174, par laquelle elle a proclamé la deuxième Décennie internationale des populations autochtones. Dans la résolution, qui a été adoptée sans tenir compte des incidences sur le budget-programme, l'Assemblée « prie le Secrétaire général d'établir un fonds de contributions volontaires pour la deuxième Décennie qui, sur le plan juridique devrait être créé et remplir ses fonctions en tant que successeur du fonds de contributions volontaires qui existe déjà, ayant été établi pour la Décennie en cours en application de ses résolutions 48/163, 49/214 et 50/157 ». La Décennie est destinée à « ... renforcer encore la coopération internationale aux fins de résoudre les problèmes qui se posent aux peuples autochtones dans des domaines tels que la culture, l'éducation, la santé, les droits de l'homme, l'environnement et le développement économique et social, au moyen de programmes orientés vers l'action et de projets concrets, d'une assistance technique accrue et d'activités normatives dans les domaines en question ». Dans cette résolution, l'Assemblée générale prie en outre le Coordonnateur « ... de s'acquitter de son mandat en coopération et en concertation étroites avec les gouvernements, l'Instance permanente sur les questions autochtones et les autres organismes et mécanismes compétents des Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les autres membres du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, les organisations autochtones et les organisations non gouvernementales ».

57. En février 2005, le Département des affaires économiques et sociale a publié une note invitant les organisations des peuples autochtones, les États Membres et les organismes des Nations Unies à apporter des contributions aux activités de la deuxième Décennie. Lors de la quatrième session de l'Instance permanente, le secrétariat envisage de présenter oralement les réponses qu'il aura reçues d'ici à mai 2005. **Compte tenu de ces contributions, des textes issus des diverses conférences régionales consacrées aux peuples autochtones et des conseils dispensés par l'Instance permanente, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, nommé par l'Assemblée générale comme Coordonnateur de la Décennie, présentera un projet de plan d'action à l'Assemblée générale, à sa soixantième session. L'Instance permanente voudra peut-être aussi étudier la possibilité d'organiser une manifestation importante pour célébrer le lancement du plan d'action pour la Décennie durant sa cinquième session qui se tiendra en 2006.**

58. Dans une lettre adressée au Coordonnateur de la deuxième Décennie en mars 2005, l'Allemagne a été le premier gouvernement à faire une annonce de contribution au Fonds pour la Décennie, dont le paiement sera versé en 2005.

VII. Activités du secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

A. Mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente

1. Collecte de données

59. Suite aux recommandations faites à l'issue de l'Atelier d'experts sur la collecte de données ventilées relatives aux populations autochtones et à une décision de l'Instance permanente, M. Dobson, membre de l'Instance, participera à la Réunion satellite sur le recensement des groupes minoritaires et des populations autochtones, organisée par l'Association internationale pour les statistiques officielles, à Wellington, les 14 et 15 avril 2005. Une séance plénière de 40 minutes est prévue en vue d'examiner les conclusions et recommandations de l'Atelier d'experts, qui s'est tenu en 2004, à la suite d'une décision de l'Instance permanente. Par ailleurs, le secrétariat a entrepris un projet pilote, la création d'un site Web destiné à diffuser des informations sur les populations autochtones.

60. Le secrétariat de l'Instance collabore avec la Division de statistique à une étude en vue de créer un site Web destiné à diffuser des informations sur la nationalité ou l'appartenance ethnique, la langue et la religion, s'agissant en particulier des populations autochtones. L'étude consiste à passer en revue les données figurant actuellement dans les statistiques censitaires nationales, à analyser les méthodes de recensement des groupes ethniques actuellement utilisées par les États Membres, au moyen de questionnaires établis d'après les recensements réalisés au cours de ces dernières décennies. La majeure partie de ce projet devrait être achevée en mai 2005 et les résultats seront présentés à l'Instance permanente, à sa quatrième session.

2. Atelier international sur les modalités d'application de la procédure du consentement préalable, libre et éclairé et les peuples autochtones

61. Comme suite à une recommandation de l'Instance permanente, que le Conseil économique et social a approuvée dans sa décision 2004/287 en date du 22 juillet 2004, le secrétariat de l'Instance a organisé un atelier international d'experts sur les modalités d'application de la procédure du consentement préalable, libre et éclairé et les peuples autochtones, qui a eu lieu du 17 au 19 janvier 2005.

62. **On trouvera dans les conclusions et recommandations figurant au chapitre IV du rapport de l'Atelier (E/C.19/2005/3) les éléments relatifs à la procédure du consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones, ainsi que plusieurs recommandations de caractère général et des recommandations particulières portant sur la participation, le renforcement des capacités et les pratiques optimales, qui seront présentées à l'Instance permanente pour examen, à sa quatrième session. Les documents présentés lors de l'Atelier sont affichés sur le site Web de l'Instance permanente : <www.un.org/esa/socdev/unpfii>.**

3. Réunion préparatoire en vue de la phase II du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) – Conférence internationale de planification de la phase II

63. À sa troisième session tenue en mai 2004, l'Instance permanente a recommandé que les organismes des Nations Unies poursuivent leur action visant à promouvoir la connectivité des peuples autochtones en prévision de la phase II du SMSI, en tenant compte des décisions prises à l'issue du Forum mondial sur les peuples autochtones et la société de l'information. L'Instance a salué et fait sienne la décision prise lors du Sommet de créer des portails pluralistes qui permettent aux peuples autochtones de communiquer à l'échelle nationale.

64. Le Groupe de travail du Portail des autochtones au Canada a organisé une Conférence internationale de planification de la phase II, en liaison avec son Forum national intitulé « Branchons les autochtones du Canada » et le secrétariat de l'Instance. La Conférence a été organisée à Ottawa, du 14 au 18 mars 2005, en prévision de la phase II du SMSI, qui se tiendra à Tunis, en novembre 2005.

4. Femmes autochtones

Équipe spéciale pour les femmes autochtones du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes

65. L'Équipe spéciale pour les femmes autochtones a été créée le 11 juin 2004, à la suite d'une décision prise par le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, à sa session de février 2004, et des recommandations formulées par l'Instance permanente, à sa troisième session, concernant les femmes autochtones. Les membres de l'Équipe viennent du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de l'UNICEF, du PNUD et d'UNIFEM, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'OIT, de l'INSTRAW, de la FAO, du FIDA et du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. L'Équipe spéciale se réunit sur convocation du secrétariat de l'Instance permanente.

66. L'Équipe spéciale a pour vocation de renforcer l'intégration de la dimension femmes s'agissant des rôles dévolus aux femmes autochtones et de leurs préoccupations particulières, question qui est considérée comme prioritaire dans les activités menées par les organismes des Nations Unies. Les objectifs à court terme réalisés à ce jour par l'Équipe spéciale ont été consignés dans un rapport qui a été présenté au Réseau, à sa session annuelle tenue en février 2005. On peut consulter ce rapport sur le site Web : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/Report_Task%20on_IW-final.doc>. Au cours des prochaines années, l'Équipe spéciale envisage de recenser les initiatives qui ont remporté des succès et de diffuser les informations recueillies, d'assurer le suivi des recommandations spécifiques de l'Instance et de mettre au point des outils pratiques.

67. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et l'Instance permanente sur les questions autochtones ont coproduit une série de notes d'information sur la parité des sexes et les questions autochtones, qui sera publiée conjointement et diffusée lors de la quatrième session de l'Instance permanente.

Évaluation et examen décennal de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) et textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000)

68. L'Instance permanente sur les questions autochtones a encouragé la participation des femmes autochtones aux réunions officielles et à d'autres rencontres tenues en mars 2005, dans le cadre de la session de la Commission de la condition de la femme. Une soixantaine de femmes autochtones ont assisté à ces réunions. Les femmes autochtones ont en tout participé à sept réunions officielles et à des rencontres organisées en marge de ces réunions, tenu deux conférences de presse et assisté à des stages de formation d'une semaine. Elles ont adopté une déclaration et proposé une résolution qui a finalement été adoptée par la Commission de la condition de la femme. M^{me} Rigoberta Menchu Tum, lauréate du prix Nobel de la paix, a participé à la cérémonie officielle de célébration de la Journée internationale de la femme et M^{me} Felicitas Martinez Solano, jeune femme autochtone mexicaine, a pris part, en qualité d'orateur principal, à la réunion du Groupe d'étude intitulée « Perspectives d'avenir pour la promotion de l'égalité entre les sexes : à travers les yeux des jeunes des deux sexes ».

69. Le secrétariat de l'Instance a en outre organisé une manifestation parallèle consacrée aux femmes autochtones 10 ans après Beijing. Parmi les intervenants figuraient M^{me} Victoria Tauli-Corpuz, membre de l'Instance; M^{me} Lucy Mulenkei, African Indigenous Women's Organisation – Indigenous Information Network; M^{me} Tarcila Rivera, CHIRAPAQ, Centro de culturas indígenas del Perú; M^{me} Stela Tamang, South Asia Indigenous Women Forum; et M^{me} Beverley Jacobs, Présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. Le secrétariat de l'Instance a en outre accueilli deux conférences de presse à l'intention des femmes autochtones et coopéré étroitement avec MADRE et l'International Indigenous Women Forum à l'organisation d'autres tables rondes et d'un stage de formation d'une semaine, auxquels ont participé plus d'une soixantaine de femmes autochtones qui assistaient à la session de la Commission de la condition de la femme.

B. Autres activités menées par le Secrétariat de l'ONU pour aider à remplir le mandat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

1. Contribution à divers rapports, déclarations et activités de promotion

70. Tout au long de l'année, le secrétariat de l'Instance a contribué à l'établissement de divers rapports du Secrétariat de l'ONU sur les questions autochtones. Il a organisé ou participé à des activités de sensibilisation, dont la célébration, en 2004, de la Journée internationale des populations autochtones, au Siège de l'ONU, et la session du Conseil d'administration du FIDA, qui s'est tenue à Rome en février 2005. Il produit chaque année quatre bulletins d'information internes à l'intention des membres de l'Instance, ainsi qu'un bulletin d'information en anglais, qu'il fait traduire en français, en russe et en espagnol, dans la mesure où il dispose du personnel voulu. On peut consulter ce bulletin d'information sur le site Web : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/news/quarterlynewsle_home1.htm>. Le secrétariat de l'Instance a créé des pages spéciales consacrées aux femmes

autochtones, aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux préparatifs de la phase II du SMSI.

71. En octobre 2004, il a lancé une série de conférences consacrées aux questions autochtones, avec M. Rodolfo Stavenhagen comme premier conférencier. Il a reçu plusieurs délégations autochtones tout au long de l'année. Le personnel du secrétariat a donné des conférences sur les questions autochtones dans les universités et d'autres instances. Il prépare actuellement un film vidéo à l'intention des bureaux de pays de l'ONU afin de promouvoir la prise en compte des questions autochtones dans le cadre de leurs travaux et de dispenser des informations de caractère général sur l'Instance. Le secrétariat envisage de mettre au point, en coopération avec la Section de la radio du Département de l'information de l'ONU, des messages radiophoniques de 15 secondes sur les peuples autochtones et les objectifs du Millénaire pour le développement, l'objectif étant de diffuser des informations aux fins des émissions de radio autochtones et non autochtones et d'autres programmes.

2. Coopération avec le Fonds international de développement agricole (FIDA)

72. Grâce à une contribution du FIDA au Fonds d'affection spéciale à l'appui de l'Instance permanente sur les questions autochtones, le secrétariat de l'Instance est en mesure de poursuivre l'exécution d'un programme portant sur les populations autochtones et les objectifs du Millénaire pour le développement, qui vise à orienter l'action menée par le Fonds concernant les populations autochtones pour les prochaines années. Une manifestation sera en outre organisée dans le cadre du programme, en marge de la quatrième session de l'Instance permanente afin de présenter et d'examiner les résultats de plusieurs études de cas.

3. Questions humanitaires

73. Les membres du secrétariat de l'Instance permanente ont assisté aux réunions hebdomadaires du Comité permanent interorganisations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et à d'autres réunions de son équipe spéciale interorganisations pour le tsunami qui fait des comptes rendus sur la situation humanitaire dans divers pays, ainsi que sur l'état des opérations de secours. Lors de la catastrophe causée par le tsunami, il a attiré l'attention sur le sort des communautés autochtones qui ont été sinistrées. On peut lire la déclaration de l'Instance sur le site Web : <<http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/>>.

4. Renforcement des capacités et diffusion d'informations sur les questions autochtones

74. Le secrétariat de l'Instance a lancé un programme de formation destiné aux organisations autochtones. Le premier de ces programmes a été organisé en mars 2005 à l'intention des femmes autochtones, dans le cadre de l'examen décennal de la Conférence de Beijing sur les femmes. La formation portait sur l'Instance permanente, les objectifs du Millénaire pour le développement et les populations autochtones, ainsi que sur les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme, l'accent étant mis sur les droits des femmes. Compte tenu de l'intérêt croissant manifesté pour la formation, en particulier les mécanismes destinés à protéger les droits des femmes, le secrétariat envisage de renforcer sa coopération avec la Division pour la promotion de la femme en vue de mettre au point et de

dispenser des programmes de formation s'adressant plus précisément aux femmes autochtones. Il coopère en outre étroitement avec les ONG et les universités qui organiseront des séminaires de formation avant la quatrième session de l'Instance. Le secrétariat doit organiser un séminaire de formation à l'intention des délégués des États Membres, en avril 2005.

75. Le secrétariat de l'Instance met actuellement au point un programme vidéo de formation à l'intention des représentants de l'ONU et des gouvernements chargés des questions liées aux communautés autochtones. Une brochure sur les enfants autochtones est également en préparation.

76. En coopération avec le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones (IASG), le secrétariat de l'Instance met au point un dossier sur les questions autochtones, qui sera distribué aux équipes de pays des Nations Unies.

C. Renforcement de l'action de l'Instance permanente sur les questions autochtones au sein du système des Nations Unies

77. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a inscrit les questions autochtones au titre de ses priorités pour 2004. En juillet 2004, le GNUD a apporté des modifications faisant spécifiquement référence aux questions autochtones dans ses Directives relatives aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ces modifications étaient proposées par le secrétariat de l'Instance, en coopération étroite avec le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones.

78. À la session du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones tenue en septembre 2004, le secrétariat de l'Instance a présenté une note portant sur le renforcement de l'action de l'Instance permanente au sein du système des Nations Unies. La première partie de la note faisait le point de l'action menée par l'Instance au niveau intergouvernemental. La deuxième partie présentait une série d'idées et de suggestions émanant de divers organismes, de membres de l'Instance et d'autres organes, qui portaient sur les moyens de renforcer cette coopération. Cette récapitulation n'était certes pas exhaustive mais elle témoignait des relations dynamiques de l'Instance permanente avec le système intergouvernemental. Les idées et suggestions qui ont été faites se résument comme suit :

a) **Les organismes souhaitent tirer davantage parti du savoir-faire et des conseils donnés par les membres de l'Instance tout au long de l'année sur les questions qui présentent un intérêt pour leurs travaux;**

b) **Les organismes et les membres de l'Instance, notamment ceux qui sont engagés dans des projets connexes, souhaitent se consulter de manière plus approfondie avant de formuler des recommandations en vue de leur adoption par l'Instance;**

c) **Il faudrait trouver de nouveaux moyens de resserrer les contacts entre les membres de l'Instance qui sont engagés dans des projets et les organismes opérant sur les mêmes terrains;**

d) Les coordonnateurs des organismes pourraient diffuser auprès des bureaux de pays des informations sur l'Instance permanente et les recommandations formulées par celle-ci et aider à la mise en place d'un réseau informel constitué de fonctionnaires chargés des questions autochtones, y compris des membres du personnel issus de communautés autochtones recrutés sur place. Le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones et le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones devraient recevoir les listes du personnel des différents organismes et les informations sur les personnes à contacter de manière à utiliser ce réseau informel pour diffuser des informations générales;

e) Avant les sessions de l'Instance, les membres de l'Instance peuvent, en fonction de leurs programmes, distribuer une étude sur les multiples documents soumis par les différents organismes en prévision de la session, pour pouvoir les présenter de manière plus détaillée, rédiger des déclarations sur les questions abordées et proposer des recommandations s'y rapportant;

f) Les groupes autochtones régionaux souhaitent que, durant ses sessions, l'Instance permanente facilite le dialogue avec les divers organismes régionaux afin qu'ils examinent ensemble les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans le cadre de l'action menée par les organismes des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional.

VIII. Conclusions

79. Le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones a constaté que les organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales portaient un intérêt croissant aux questions autochtones dans le cadre de leurs travaux respectifs. La participation accrue des organismes intergouvernementaux régionaux serait aussi utile pour promouvoir la prise en compte de ces questions aux niveaux régional et national. La stratégie qu'emploie l'Instance permanente pour orienter ses travaux sur les grandes questions d'actualité s'est avérée utile, à l'instar de l'évaluation et l'examen décennal de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995). Il faut espérer que les points de vue des autochtones seront pris en compte dans l'action qui est actuellement menée aux niveaux national et international en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

80. Jusqu'à sa troisième session, l'Instance permanente adoptait ses recommandations en tenant compte de ses domaines d'activité particuliers. Étant donné que la deuxième Décennie des populations autochtones coïncide avec les délais fixés pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (d'ici à 2015), l'Instance permanente voudra peut-être reformuler certaines de ses recommandations en vue d'intégrer les problèmes propres aux populations autochtones dans le cadre de la poursuite de ces objectifs et de mettre à profit la deuxième Décennie pour en faire un outil stratégique à cette fin.